

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

JEUDI 20 JUIN 2019

Étaient présents : M. SCHIBER JM. - Mme HAAZ ML. - M. TARY C. - M. JAVAUX JM. - M. SAUVAGE B. - M. CLEMENCELLE C. - Mme DEVOILLE R. - Mme FOLLEY B. -- M. VALLI P. - M. PERNOT M. -

Absents excusés : Mme LAMAY L. (pouvoir à ML. HAAZ) - Mme PORTA L. (pouvoir à C. CLEMENCELLE) - M. CREUSOT JP. (pouvoir à R. DEVOILLE) - Mme FIEUTELOT C.

Secrétaire de séance : Mr Mickaël PERNOT

Le Maire ouvre la séance à 20 h 00

I Communication

Le Maire fait état des travaux en cours de réalisation sur la commune, à savoir :

- Pose de réseaux d'assainissement - Mise en séparatif Avenue de l'Ancienne Mairie
- Extension et rénovation du centre accueil périscolaire
- Démolition et reconstruction des couvertines de l'ouvrage supportant la RN19
- Création d'un mur-antibruit au lotissement du Sabot

Parole est ensuite donnée aux Adjointes :

- Jean-Marc JAVAUX, 3^{ème} Adjoint, communique l'état d'avancement des travaux de raccordement à la fibre optique réalisés aux lotissements du Jeu de Quille, du Clos Martin et ceux à venir au village.
- Christophe TARY, 1^{er} Adjoint, donne lecture d'un projet de courrier qui sera adressé prochainement à Monsieur le Préfet concernant l'abaissement de la vitesse sur la RN 19 et la mise en cohérence des limitations de vitesse sur la commune.
- Marie-Line HAAZ communique sur les futurs projets de loi et décrets relatifs aux domaines scolaires et extra-scolaires.

II Micro-crèche « Les Petits Sabots » - Désignation du délégataire

Le Maire rappelle que par délibérations en date du 28 février 2013 et 30 juin 2016, il avait approuvé le principe de recourir à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de la micro-crèche dont la durée arrive à échéance le 31 août 2019.

Suite à l'appel à candidature et l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de désigner l'association « A.D.M.R » en qualité de délégataire pour une durée identique à compter du 1^{er} septembre 2019.

Vote : 13 pour

III Extension / Rénovation du Centre Accueil Périscolaire - Équipement en mobilier

Le projet d'investissement de rénovation et d'extension des locaux de notre centre d'accueil de loisirs est en phase de concrétisation. L'objectif étant d'assurer aux enfants de bonnes conditions de prise en charge, conformes aux normes réglementaires de superficie, accessibilité et sécurité.

Ces nouveaux locaux doivent faire l'objet d'un équipement en mobilier pour la partie extension et la partie rénovée, le mobilier actuel étant vétuste et inadapté à la nouvelle configuration des locaux et en partie hors normes pour les enfants de moins de 6 ans.

La commune n'est pas en mesure d'assurer à elle seule, cette nouvelle charge financière.

Par conséquent, le Maire propose de solliciter l'appui financier de la CAF de Haute-Saône et de l'Etat pour cette opération d'investissement mobilier.

Vote : 13 pour

IV Extension / Rénovation du Centre Accueil Périscolaire – Sécurisation du bâtiment

Conformément aux instructions ministérielles et préfectorales relatives au renforcement des mesures de sécurité dans les écoles, les établissements d'accueil du jeune enfant et les accueils collectifs de mineurs à caractère éducatif, monsieur le Maire propose d'établir et de renforcer la sécurisation des accès du centre d'accueil périscolaire.

L'objectif de sécurisation concerne donc trois champs :

1. La sécurisation de l'entrée de service accessible au personnel éducatif et de service
2. Le hall d'entrée au public, parents et enfants
3. Le système d'alarme anti-intrusion

Pour un coût total de l'opération de sécurisation de 7 975.26 € HT, soit 9 570.31 € TTC

En raison des efforts importants consentis par la municipalité en faveur des familles et de la jeunesse (rénovation et extension des locaux, optimisation constante de l'offre périscolaire, nouveau PEDT et plan mercredi labélisés en Janvier 2019, fréquentation en hausse) et de nos fortes contraintes budgétaires, le Maire propose de solliciter l'appui financier de l'Etat au titre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour cette opération d'investissement

Vote : 13 pour

V Rapport sur l'eau 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers, présenté par le Maire.

VI Ligue FOL 70 – rentrée scolaire 2019-2020

Afin d'assurer la gestion et l'animation du Centre d'accueil éducatif, il est décidé de renouveler la convention avec la FOL 70 à compter du 1^{er} septembre 2019 et de mettre à disposition deux adjoints d'animation pour une durée d'un an.

Vote : 13 pour

VII Service Technique

Afin de suppléer à un départ en retraite et maintenir un service public de qualité, Il y a lieu de créer un poste d'un adjoint technique territorial au sein du service technique de la commune de Frotey-lès-Vesoul

Vote : 13 pour

VIII Ecole Maternelle

La convention conclue avec l'Etat pour le recrutement d'un salarié dans le cadre d'un emploi avenir arrive à échéance le 2 septembre 2019.

Le Maire propose de renouveler la convention avec l'Etat ainsi que le contrat de travail à durée déterminée de l'agent actuellement en poste à l'école maternelle à compter du 3 septembre 2019 pour une durée de six mois.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec l'Etat et le contrat de travail à durée déterminée.

Vote : 13 pour

IX SIED 70

*M JAVAUX présente l'abandon de la compétence « Chaufferie au bois et réseau de chaleur » de Jussey par le SIED 70, au profit de la commune, celle-ci souhaitant la transférer à une autre structure. Les 565 collectivités composant le SIED70 doivent délibérer pour donner leur accord.

Le conseil, à l'unanimité des membres présents, accepte cette proposition.

Vote : 13 pour

*Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2018 du SIED 70 retraçant les réalisations et les évolutions de ce syndicat en cours d'année.

X Acquisition de la parcelle D N°255 lieu-dit « Pré-moulin »

Le Maire donne lecture d'un courrier adressé par les consorts SPADI dans lequel ces derniers souhaitent faire donation à la Commune pour l'euro symbolique d'une parcelle située lieu-dit « Pré Moulin » d'une superficie totale de 16 ares 35 ca.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reprendre dans le domaine communal la parcelle appartenant aux consorts SPADI pour la somme symbolique d'un euro et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Vote : 13 pour

XI Rétrocession de la parcelle AK 83

Suite à une erreur ayant pour origine le remembrement du lotissement du Jeu de Quille, la commune envisage de céder une parcelle cadastrée AK n°83 incluse dans une propriété privée d'une superficie de 140 m² située lieu-dit « Le Village ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de céder la parcelle cadastrée AK n°83 d'une superficie de 140 m² et d'autoriser le Maire à signer tous documents relatifs à cette cession.

Vote : 13 pour

La séance est levée à 22 h 00.

Fait à Frotey-lès-Vesoul, le 24 juin 2019.

Le Maire,

Jean-Marie SCHIBER.

